

LIBRE CIRCULATION DU PATIENT HOSPITALISE



Association Hospitalière
SAINTE-MARIE

LES PRATIQUES INFIRMIERES INTER

OBJET de recherche

La thématique de **la liberté en psychiatrie** questionne les soignants depuis la naissance de cette spécialité. Depuis les pratiques ont évidemment évolué avec la société, mais le questionnement soignant demeure. La question de la restriction de la liberté interroge l'éthique. Concernant les droits et la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux, les lois de 1838, réactualisée en 1990 puis plus récemment en 2011 et 2013. La loi du 04 mars 2002 relative aux droits des patients leur permet de rechercher leur consentement libre et éclairé.

Nul ne doit ignorer la loi. Toutefois, en psychiatrie, le respect de la liberté et de la capacité du patient à prendre toutes les décisions, y compris l'arrêt des thérapeutiques, peut être vécu par les soignants comme un abandon sans soin des malades.

Par ailleurs, la libre circulation du patient hospitalisé en soins libres était une des « pratiques exigibles prioritaires » pour l'Association Hospitalière Sainte-Marie. C'est dans ce contexte, et au vu des difficultés de prise en charge relatées par les infirmiers que le groupe de recherche a ciblé la problématique de la libre circulation du patient en soins libres. Notre objectif était de procéder à une étude descriptive auprès d'infirmiers, dans un but d'amélioration des connaissances, des pratiques, et surtout de la qualité des soins apportés aux patients.

QUESTION de départ

A quoi se réfère un soignant pour répondre à une demande de patient hospitalisé en soins libres ?

Résultats	Législation (lois, règlement, charte, etc.)	(horaires, rôle)
Pouvez-vous décrire ce qui se passe quand un patient en SL vous demande de sortir de l'US ?	3	
Une situation vous a-t-elle particulièrement interpellée à ce sujet ?	2	
Comment pouvez-vous répondre à la demande que vous adresse le patient s'il n'y a pas de consigne médicale de restriction de sortie ?	5	
Si lors de sa demande le patient se réfère à ses droits, à quoi fait-il référence ?	10	
Connaissez-vous la réglementation en vigueur au sujet de la liberté d'aller et venir d'un patient en SL ?	5	
Des éléments supplémentaires sur ce thème en lien avec votre pratique ?	2	

METHODOLOGIE

- **Population** : 10 infirmiers de service temps-pleins adultes travaillant en horaires de jour (services ouverts et fermés).
- **Questionnaires semi-directifs.**
- Enregistrement par **dictaphone** puis retranscription.

